

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2023

PRESENTS : MM. AUBERT CATHERINE - DELVAL GILLES - SASSIER SYLVIE - NOLIUS YVAN - GODARD CATHERINE - REVEL-BREE FLORENCE - LASNE NICOLE - LORILLU MAUD - DUCHATELLIER JACQUELINE - THORAVAL THIERRY - MARTIN LAURENCE - URVOY ERIC - LEHOX QUENTIN - DESVAGERS PHILIPPE - CORDON MARINA

PRESIDENT DE SEANCE : MADAME AUBERT CATHERINE, MAIRE

EXCUSES : MESSIEURS TERNISIEN FRANCK ET FAULIN GUILLAUME

POUVOIR DE FAULIN GUILLAUME A MADAME SASSIER SYLVIE

DATE DE CONVOCATION : 20 AVRIL 2023
DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DELIBERATIONS : 05 MAI 2023

Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.

Madame REVEL-BRÉE Florence est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle l’ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte rendu de la séance du 04 avril 2023, transmis par courriel le 19 avril dernier,
- FINANCES
RAPPORTEUR : FLORENCE REVEL-BREE
 - Tarifs de la garderie périscolaire pour l’année scolaire 2023-2024,
 - Tarifs du restaurant scolaire pour l’année scolaire 2023-2024,
 - Tarifs des mercredis-loisirs, du centre de loisirs, des stages et des mini-camps à compter du 1^{er} jour des vacances d’été 2023,
- ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR : CATHERINE AUBERT
 - Signature d’un contrat de territoire 2022-2026 avec le Département du Calvados,
- URBANISME / TRAVAUX
RAPPORTEUR : GILLES DELVAL
 - Rénovation de la Maison des associations - Demandes de subventions,
- Questions diverses.

1 -TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR L’ANNEE 2023-2024

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission Communale mixte « Finances » et « Culture-Jeunesse » du 13 avril 2023,

Considérant les obligations tarifaires imposées par la Caisse d’Allocations Familiales du Calvados afin de permettre à la commune de Cuverville d’obtenir des aides financières,

Vu la validation par la Caisse d’Allocations Familiales du Calvados des tarifs proposés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- **Maintient**, à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs existants de la garderie périscolaire comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	ENFANTS CUVERVILLAIS (lieu d’habitation à la date de la rentrée scolaire)				ENFANTS NON CUVERVILLAIS (lieu d’habitation à la date de la rentrée scolaire)			
	MATIN		SOIR		MATIN		SOIR	
	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
T1 : 0 à 620.99 €	1.30 €	1.05 €	2.15 €	1.75 €	1.50 €	1.20 €	2.35 €	1.90 €
T2 : 621 à 1 200.99 €	1.43 €	1.18 €	2.28 €	1.88 €	1.63 €	1.33 €	2.48 €	2.03 €
T3 : > 1 201 €	1.56 €	1.31 €	2.41 €	2.01 €	1.76 €	1.46 €	2.61 €	2.16 €

- **Précise** que tout retard après 18h30 (heure de fermeture de la garderie) sera facturé, à compter du 1er septembre 2023, à l'instar de l'année scolaire 2022-2023, 1 € par ½ heure de retard.

2 - TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la Commission Communale mixte « Finances » et « Culture-Jeunesse » du 13 avril 2023 d'augmenter de 7% les tarifs en raison de la forte augmentation des produits alimentaires à laquelle doit faire face la collectivité (augmentation de 12% en 2022),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** comme suit les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023/2024, (lieu d'habitation à la date de la rentrée scolaire) :

ELEVES				
Quotient Familial	École maternelle		École Élémentaire	
	Enfants Cuvervillais	Enfants Non-Cuvervillais	Enfants Cuvervillais	Enfants Non-Cuvervillais
T1 : 0 à 800.99 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
T2 : 801 € à 1 200.99 €	3.75 €	4.28 €	4.07 €	4.60 €
T3 : > 1 201 €	3.96 €	4.49 €	4.28 €	4.82 €

ADULTES	
	Tarif 23/24
Personnel communal	2.90 €
Professeurs des Écoles	6.31 €
Élus	6.31 €
Médecins scolaires	6.31

- **Fixe** à 1 € le tarif du repas pour les enfants Cuvervillais et non-Cuvervillais pour lesquels un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) a été mis en place, peu importe le montant du quotient familial,
- **Décide** de facturer les repas pris sans réservation sur le logiciel dédié, comme suit :
 - o École maternelle-Cuvervillais / non cuvervillais : 5.35 € (peu importe le montant du quotient familial),
 - o École élémentaire-Cuvervillais / non cuvervillais : 6.42 € (peu importe le montant du quotient familial),
- **Précise** que tout repas réservé non pris, sera facturé sauf si la mairie est prévenue de l'absence de l'enfant avant 9h00,
- **Maintient**, pour l'année scolaire 2023/2024, à 6.00 € le coût de la fourniture et de l'entretien de la serviette de table destinée aux enfants de l'école maternelle, commune et hors commune, fréquentant le restaurant scolaire,
- **Indique** que les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.

Pour information pour la période du 01/09/2022 au 31/03/2023 : 42 enfants, sur 204 inscrits, bénéficient du tarif à 1€.

Monsieur Quentin LEHOUX demande si la mise en place de la tarification à 1€ a fait augmenter le nombre d'enfants inscrits au restaurant scolaire. Madame le Maire précise que non. Le nombre d'élèves est resté stable.

3 - TARIFS DES MERCREDIS-LOISIRS, DU CENTRE DE LOISIRS, DES STAGES ET DES MINI-CAMPS A COMPTER DU 1^{ER} JOUR DES VACANCES D'ETE 2023

Le Conseil Municipal,

Considérant que les tarifs actuellement en vigueur n'avaient pas été augmentés par décision du Conseil Municipal en date du 9 mai 2022,

Vu la proposition de la Commission Communale mixte « Finances » et « Culture-Jeunesse » du 13 avril 2023 d'augmenter de 7% les tarifs en raison de la forte augmentation des produits alimentaires à laquelle doit faire face la collectivité (augmentation de 12% en 2022), à l'exception des tarifs « Mercredis et vacances matin ou après-midi sans repas »,

Vu la validation par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados des tarifs proposés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** comme suit les tarifs des mercredis-loisirs, du centre de loisirs, des stages et des mini-camps à compter du 1^{er} jour des vacances d'été 2023 :

MERCREDIS ET VACANCES JOURNEE REPAS								
Quotient familial	De 0 € à 650 €		651 € à 1 000 €		1 001 € à 1 200 €		Supérieur à 1 200 €	
	T1		T2		T3		T4	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Tarif de base	23.88 €	23.88 €	24.95 €	24.95 €	26.02 €	26.02 €	27.09 €	27.09 €
Aide Caf/Msa	5.32 €	5.32 €	4.40 €	4.40 €	4.40 €	4.40 €	4.40 €	4.40 €
Aide mairie	6.20 €	4.08 €	6.20 €	4.08 €	6.20 €	4.08 €	6.20 €	4.08 €
Tarif Famille	12.36 €	14.48 €	14.35 €	16.47 €	15.42 €	17.54 €	16.49 €	18.61 €

MERCREDIS ET VACANCES MATIN OU APRES MIDI AVEC REPAS								
Quotient familial	De 0 € à 650 €		651 € à 1 000 €		1 001 € à 1 200 €		Supérieur à 1 200 €	
	T1		T2		T3		T4	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Tarif de base	15.73 €	15.73 €	16.80 €	16.80 €	17.87 €	17.87 €	20.01 €	20.01 €
Aide Caf/Msa	3.12 €	3.12 €	2.20 €	2.20 €	2.20 €	2.20 €	2.20 €	2.20 €
Aide mairie	3.75 €	2.42 €	3.75 €	2.42 €	3.75 €	2.42 €	3.75 €	2.42 €
Tarif Famille	8.86 €	10.19 €	10.85 €	12.18 €	11.92 €	13.25 €	14.06 €	15.39 €

MERCREDIS ET VACANCES MATIN OU APRES MIDI SANS REPAS								
Quotient familial	De 0 € à 650 €		651 € à 1 000 €		1 001 € à 1 200 €		Supérieur à 1 200 €	
	T1		T2		T3		T4	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Tarif de base	11.00 €	11.00 €	12.00 €	12.00 €	13.00 €	13.00 €	14.00 €	14.00 €
Aide Caf/Msa	2.20 €	2.20 €	2.20 €	2.20 €	2.20 €	2.20 €	2.20 €	2.20 €
Aide mairie	2.95 €	1.84 €	2.95 €	1.84 €	2.95 €	1.84 €	2.95 €	1.84 €
Tarif Famille	5.85 €	6.96 €	6.85 €	7.96 €	7.85 €	8.96 €	8.85 €	9.96 €

STAGES ET MINI CAMPS								
Quotient familial	De 0 € à 650 €		651 € à 1 000 €		1 001 € à 1 200 €		Supérieur à 1 200 €	
	T1	T2	T3	T4				
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Tarif de base	29.43 €	29.43 €	30.50 €	30.50 €	31.57 €	31.57 €	32.64 €	32.64 €
Aide Caf/Msa	5.32 €	5.32 €	4.40 €	4.40 €	4.40 €	4.40 €	4.40 €	4.40 €
Aide mairie	6.20 €	0.00 €	6.20 €	0.00 €	6.20 €	0.00 €	6.20 €	0.00 €
Tarif Famille	17.91 €	24.11 €	19.90 €	26.10 €	20.97 €	27.17 €	22.04 €	28.24 €

Madame le maire indique que désormais la grille tarifaire se décompose en 4 tranches de quotient familial au lieu de trois (création de la tranche 1 001 à 1 200 €) afin d'atténuer l'augmentation de la hausse des tarifs. Travail réalisé en collaboration avec la Ligue de l'enseignement.

Une réflexion identique va être menée par les services de la ville pour la grille tarifaire du restaurant scolaire.

4 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2026 AVEC LE DEPARTEMENT DU CALVADOS

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires 2022-2026 du Département du Calvados, les EPCI et les communes pôles de centralité (pôles principaux ou intermédiaires) sont éligibles au contrat de territoire.

Le contrat départemental de territoire 2022-2026 est signé entre le Département et chaque maître d'ouvrage éligible. Il permet de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal du modèle de convention au contrat de territoire 2022-2026 à intervenir avec le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le contrat départemental de territoire 2022-2026 ci-joint,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération,
- Sollicite une aide financière du Conseil Départemental pour les projets suivants à intégrer au contrat de territoire, au titre de l'année 2023 :
 - o Rénovation de la Maison des associations,
 - o Réalisation d'un jardin public,
 - o Création d'un City Park.

5 - RENOVATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Suite à la réalisation d'un audit énergétique dans le cadre de l'adhésion au service commun de la Communauté urbaine Caen la mer Normandie « Efficacité énergétique des bâtiments publics », la commune souhaite rénover la Maison des associations.

Le coût des travaux est estimé à 100 000 € HT (hors maîtrise d'œuvre).

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet ont été inscrits au budget primitif de l'année 2023.

Suite à une consultation en procédure adaptée, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'Agence B2 pour un taux de rémunération de 21.2% du coût HT du projet, soit 21 200 € HT. A cela s'ajoute la réalisation d'une étude thermique pour un montant de 500 € HT.

Désormais, il convient de délibérer afin de solliciter différents financeurs pour l'octroi de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

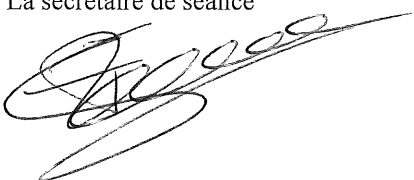
- **Sollicite**, dans le cadre du projet de rénovation de la Maison des associations, l'octroi de subventions au taux le plus élevé possible auprès des financeurs suivants :
 - o Le Département du Calvados dans le cadre du contrat départemental du territoire de Caen la mer 2022-2026,
 - o Le Conseil Régional dans le cadre du Contrat de territoire Région Normandie 2023-2027,
 - o L'Etat dans le cadre :
 - de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL),
 - du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds vert »,
- **Autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à établir les dossiers de demandes de subventions correspondant,
- **Précise** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet ont été inscrit au Budget Primitifs 2023 au chapitre budgétaire 23.

6- INFORMATIONS DIVERSES

- Madame REVEL-BREE : retour sur la réunion de l'ANDES du 28/04 dernier : possibilité d'obtenir une subvention de l'Agence Nationale des Sports pour la création du terrain multisport. Les dossiers de demande de subvention sont à retourné dûment complété pour le 31/05 prochain. A voir si la commune est en mesure de transmettre l'ensemble des pièces demandées pour cette date.
- Monsieur Yvan NOLIUS :
 - o Rappel de la cérémonie commémorative du 8 mai 1945
 - o Distribution du prochain bulletin communal à prévoir
- Dates à retenir :
 - o Commission communale « Travaux, voirie, espaces verts, cimetières et urbanisme" : Jeudi 4 mai 2023 à 18h00
 - o Commission communale mixte « Finances/protocole » : Mardi 9 mai 2023 – 18h30
 - o Conseils Municipaux : Lundis 5 juin et 4 septembre 2023 – 18h30
 - o Accueil des Hongrois : Vendredi 7 juillet. Cérémonie à la Salle des fêtes le lundi 10 juillet
 - o Commémoration Libération de la commune : Dimanche 23 juillet

Fin de la séance : 19h42

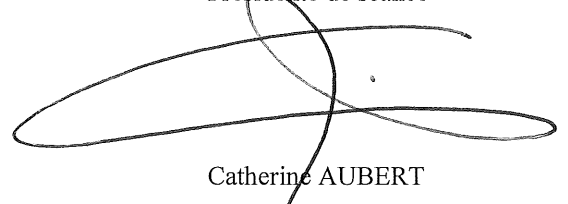
La secrétaire de séance



Florence REVEL- BRÉE



Le Maire,
Présidente de séance



Catherine AUBERT